



## OBJECTIFS

- Connaître l'assurance de garantie de passif dans le cadre des activités de fusions - acquisitions de l'entreprise
- Appréhender le processus général de mise en place de l'assurance W&I

Pour être capable de :

- Mettre en place l'assurance de garantie de passif dans le cadre d'un projet de M&A



## PUBLIC

Directeur des risques et des assurances, risk manager, insurance manager. Toute personne en charge des assurances côté assuré, responsable ou chargé junior des activités de fusions et acquisitions.



## PRÉREQUIS

Aucun



## CONTENU

- Passage en revue des grands principes des fusions-acquisitions, les risques et les garanties discutées
- Les rôles des principaux intervenants et acteurs impliqués dans la mise en place d'une assurance W&I
- Les différents processus de souscription et calendrier pour la mise en place d'une assurance en garantie de passif
- L'appel d'offre préliminaire pour le transfert du risque et choix de l'assureur
- Organisation de l'entreprise et gestion des nombreux audits nécessaires pour le processus de souscription (acheteur et vendeur)
- Les articulations entre le contrat de cession (SPA) et le projet de police d'assurance W&I
- La mise en œuvre de la police W&I, exemple de police, couvertures et exclusions
- Gestion des réclamations
- Avantages et inconvénients d'une assurance W&I



## POINTS FORTS

Cette formation vous permettra de mettre en place un programme d'assurance en garantie de passifs pour accompagner les activités M&A de l'entreprise. Vous pourrez ainsi proposer et piloter la mise en place d'une police W&I en relation avec les projets M&A de votre organisation.

## Durée

1 jour - 7 heures

## Niveau

Base

## Tarifs

828 € (non adhérent)

680 € (adhérent)

## Dates

5 Juin 2024

9 octobre 2024

## Lieu

Paris

en présentiel ou à distance

## Nombre de participants

15 personnes

## Méthodes pédagogiques et modalités d'évaluation

Support de cours - cas pratiques  
- retours d'expériences - QCM  
d'évaluation des acquis

## Intervenants

Risk manager, ARM

Participation d'un courtier  
spécialisé